

Plan de mobilité pour les collaborateurs de la Résidence « Les Martinets »

Taille : environ 180 collaborateurs / 40 visiteurs par jour

Secteur : soins et accompagnement / restaurant / chapelle

Situation : 1752 Villars-sur-Glâne

CONTEXTE

Conformément à la Loi sur la mobilité (LMob) du canton de Fribourg, toute entreprise ou administration publique de plus de 50 employés doit déposer un plan de mobilité auprès de la commune.

La Résidence « Les Martinets » s'engage à repenser ses pratiques en faveur de la durabilité environnementale. Un plan de mobilité a été élaboré afin de :

OBJECTIFS

Ce plan a pour but de :

- Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
- Favoriser la mobilité individuelle décarbonée
- Favoriser le covoiturage
- Promouvoir des modes de transport durables.
- Optimiser le stationnement
- Améliorer le bien-être des collaborateurs.
- Réduire les coûts liés aux déplacements.

ACCESSIBILITÉ DU SITE

- Proximité de la gare de Villars-sur-Glâne (15 minutes à pied) et de la gare de Fribourg (service de bus de la ligne 5)
- Arrêt de bus devant la Résidence (ligne 9)
- Parking de 79 places (dont 3 places handicapés et une place de dépose 15 minutes) réservé pour les collaborateurs et les visites.
Stationnement couvert de (20 places) pour vélo et moto à disposition.

MESURES PROPOSEES

1. Encourager l'utilisation des transports publics dans le cadre de déplacements professionnels ou travail/domicile

- **Subventions** : nous offrons une participation financière pour les abonnements de transports publics (ex. abonnements Frimobil).
- **Horaires adaptés** : nous collaborons avec les opérateurs pour synchroniser les horaires des transports publics avec les horaires de travail.

2. Favoriser le covoiturage

- **Plateforme interne** : création d'un groupe WhatsApp ou autre une application dédiée
- **Incitations** : mettre en place des avantages pour les covoitureurs, comme des places de parking réservées.

3. Promouvoir la mobilité douce (vélo et marche)

- **Infrastructures** : parkings à vélos sécurisés et des vestiaires avec douches pour les cyclistes sont à disposition.
- **Aides financières** : proposition de subventions pour l'achat de vélos (classiques ou électriques).
- **Formation** : organisation d'ateliers sur l'entretien des vélos par le service technique.

4. Optimisation des infrastructures de stationnement

- **Gestion des places** : une partie des places réservées aux covoitureurs.
- **Bornes de recharge** : Installer des bornes de recharge pour voitures et vélos électriques.

5. Encourager le télétravail et les horaires flexibles

Lorsque cela est possible pour certaines fonctions, la Direction autorise le télétravail à temps partiel ou des horaires flexibles pour éviter les heures de pointe.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

1. Campagnes de sensibilisation :

- Organisation annuelle de journées thématiques (ex. Journée sans voiture).
- Distribution de brochures ou affiches mettant en avant les avantages des transports alternatifs.

2. Formation :

- Proposer des ateliers sur la mobilité durable et l'écoconduite.

3. Feedback :

- Création d'un canal de communication pour recueillir les avis des collaborateurs sur les diverses actions mises en place. Ceci sera réalisé dans le cadre de la CPRM (Commission du personnel)
- Recueil des propositions émises par les collaborateurs pour analyse et éventuels ajustements

SUIVI ET ELALUATION

- Indicateurs de suivi :
 - Contrôle du pourcentage d'utilisation des différents modes de transport.
 - Réduction des émissions de CO₂ liées aux trajets domicile-travail.
 - Satisfaction des collaborateurs.
- **Rapports réguliers** : publication annuelle des résultats obtenus.